



Contrat professionnalisation en cdi

Par **o473351**, le **12/09/2011 à 23:33**

Bonjour,

Je viens de terminer un contrat de professionnalisation en CDI depuis 2 semaines maintenant. J'ai donc terminé la période de professionnalisation et je bascule sur le CDI. Malgré les demandes que j'ai faites pour avoir un entretien avec la direction, je n'ai toujours pas de retour. Je ne sais donc pas sous quelle forfait horaire (35 h, 40 h, convention ou forfait jour), ni le montant de mes rémunération.

L'entreprise a-t-elle le droit ? Dispose-t-elle d'un délais?

Merci pour toutes les informations.